



# SECTION SPORTIVE SCOLAIRE (3 S) FOOTBALL

**Pour les élèves entrant en seconde générale et technologique uniquement  
2021/2022**

## LES OBJECTIFS

**La 3S FOOT du Lycée Blaise PASCAL fonctionne grâce aux actions coordonnées de tous :**

Education Nationale	→	Lycée Polyvalent Blaise PASCAL
Monde fédéral	→	LGEF (Ligue grand Est Football) et SR COLMAR (club support)
Monde territorial	→	Ville de COLMAR et REGION Grand Est

Les objectifs de la 3 S FOOT :

- permettre à des élèves du Lycée d'Enseignement Général ou Technologique de réussir leurs études, tout en ayant une pratique sportive régulière et adaptée du football.
- rassembler les meilleurs jeunes footballeurs du Centre Alsace pour un perfectionnement technique.
- permettre aux jeunes sportifs d'accéder à l'élite régionale ou nationale.
- susciter des vocations d'éducateurs sportifs par un enseignement spécifique.

**Concilier ses études et sa passion sportive au sein de l'établissement devrait permettre à votre enfant d'une part sa réussite scolaire, et d'autre part son épanouissement.**

## LE FONCTIONNEMENT

### A) SCOLARITE, INTERNAT :

- Au regard de la surcharge de l'emploi du temps et de la constitution de celui-ci, l'inscription en 2°GT – 3SFOOT **n'est pas compatible avec le choix d'un enseignement optionnel**
- **ATTENTION** : Dès la rentrée dans cette section, l'élève s'engage à s'investir pleinement dans sa scolarité et dans les activités de la 3S Foot en signant une «Règlement spécifique section Foot » (règles de bonne conduite à respecter, engagements scolaires et sportifs à respecter, etc.).
- Le régime des études est identique à celui des autres élèves de l'établissement (même emploi du temps) + 2 séances de foot.
- Le lycée dispose d'une demi-pension et d'un Internat permettant de réduire au maximum les déplacements des élèves.
- Les élèves internes licenciés au SR Colmar bénéficient de déplacements en mini bus (9 places) organisées par le club pour les emmener aux entraînements du club le soir (trajet lycée-stade aller et retour).



## B) ENCADREMENT, ENTRAÎNEMENTS ET UNSS :

La coordination de la Section football est assurée par un professeur d'EPS du lycée titulaire d'un diplôme fédéral d'entraîneur de football.

Les élèves suivent deux entraînements hebdomadaires (2X1h50) en plus de leur scolarité normale. Ces entraînements sont assurés par le Professeur d'EPS et par un éducateur du SR Colmar, club support de la 3S.

La participation aux deux entraînements, ainsi qu'aux compétitions Unss spécifiques Section foot (le mercredi après-midi occasionnellement) est bien évidemment obligatoire.

## C) CLUB D'ORIGINE – CLUB SUPPORT :

Pour être retenus en **3 S FOOT**, les élèves doivent être obligatoirement licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de Football, et être aptes médicalement à la pratique du football.

Ils peuvent bien sûr rester dans leur club d'origine, ou s'ils le souhaitent rejoindre le SRC, club support de la 3S Blaise Pascal (tests de détection spécifiques, indépendants du lycée).

## LE RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur 4 critères : le dossier scolaire, le niveau en football (tests et jeux), l'entretien de motivation et le Certificat médical.

**ETAPE 1** : Retourner le dossier d'inscription **POUR LE MARDI 20 AVRIL 2021** (délai de rigueur),

par courrier à l'adresse suivante : LPO BLAISE PASCAL - 3S FOOT - 74 rue du Logelbach - 68025 COLMAR CEDEX

ou par mail à l'adresse suivante : [ce.0680010s@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680010s@ac-strasbourg.fr)

**ETAPE 2** : La sélection aura lieu le **LUNDI 10 MAI 2021 DE 8H30 A 12H30**  
au **STADIUM (sur terrain synthétique)**  
Rue Ampère  
68000 COLMAR

Lors de cette journée, les élèves rapporteront **obligatoirement** les pièces suivantes :

- les photocopies des bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2020/2021
- la photocopie de la Licence Civile
- le Certificat médical d'Aptitude à la pratique du foot (**obligatoirement** le modèle joint en annexe de ce dossier)

Lors de cette journée de détection les candidats passeront des tests techniques et physiques, et disputeront des matchs afin d'évaluer leur niveau en football. Ils passeront également un entretien (5-10 minutes) afin d'avoir un échange direct entre le jeune et les éducateurs (motivation, profil, etc.).

**ETAPE 3** : La Commission de validation étudiera les dossiers scolaires aux environs du **12 Mai 2021**.



## DECISION D'ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

Les candidats retenus (ainsi que l'établissement d'origine) seront destinataires de l'avis de la commission de recrutement aux environs du 17 mai afin que les élèves et leurs familles puissent formuler leurs vœux d'orientation en conséquence.

### **Attention ! La sélection en section sportive ne vaut pas affectation :**

Les élèves qui dépendent du secteur de recrutement du lycée Blaise Pascal et dont la sélection a été validée seront automatiquement inscrits au Lycée Blaise Pascal en Section football.

Les élèves qui dépendent du secteur de recrutement du lycée Blaise Pascal et dont la sélection n'a pas été validée seront automatiquement inscrits au Lycée Blaise Pascal sans participation à la Section football.

**Les élèves qui ne dépendent pas du secteur de recrutement du lycée Blaise Pascal et dont la sélection a été validée devront faire lors de leurs vœux d'orientation après la 3<sup>ème</sup> une demande de dérogation de secteur pour « parcours particulier de l'élève » auprès des services académiques pour être affectés au Lycée Blaise Pascal.**

**Cocher le motif 6 : « Votre enfant doit suivre un parcours scolaire particulier ».**

**Les élèves concernés recevront cette circulaire avec la confirmation de leur réussite aux tests de sélection.**

**La réponse officielle d'affectation du Rectorat parviendra aux élèves fin juin (même date pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup> de l'Académie de Strasbourg).**

## MESURES PARTICULIERES CAUSE COVID

Lors de la journée de détection nous appliquerons bien évidemment les mesures de distanciation préconisées par l'Education nationale.

Si cette journée ne pouvait avoir lieu pour raisons sanitaires, la sélection football pratique serait remplacée par une sélection football sur dossier sportif. Si tel devait être le cas, l'établissement prendra contact avec vous pour des renseignements complémentaires si besoin. L'entretien pourrait être remplacé par un entretien téléphonique ou en visio si besoin. Dans tous les cas ça ne change rien pour la constitution du dossier et les pièces obligatoires demandées.

Nous vous tiendrons informés en fonction de l'évolution de la situation.

Pièce annexe : Certificat médical



# Certificat médical

A remplir par le médecin

Je soussigné, Dr..... Docteur en  
médecine, certifie que l'état de santé de.....  
né le..... ne présente à ce jour pas de contre-indication apparente à :

- la pratique du football, y compris en compétition
- Sa participation à des journées de sélection football (courant mai 2021)
- Son engagement dans la Section Sportive Scolaire football (avec  
2 entraînements hebdomadaires) pour l'année scolaire 2021/2022

Fait à .....

Le.....

Cachet et signature du médecin :